

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de MARCILLAC LA CROISILLE

L'an **deux mil vingt, le douze février**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **MARCILLAC LA CROISILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean Louis BACHELLERIE**.

Étaient présents : M. Jean Louis BACHELLERIE, Mme Agnès AUDEGUIL, M. Pascal VEYSSIERE, M. Guy NARD, M. Frédéric RATELADE, M. Hervé SAIGNE, Mme Joëlle CHAULET, M. Jean Luc MAZENOUX, Mme Marie-Agnès ACKER, M. Nicolas FAUGERAS, Mme Muriel THIERARD, Mme Danielle TABASTE, Mme Sandrine LECOQC.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Secrétaire : Mme Danielle TABASTE.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-001 : Tarifs communaux 2020

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs communaux pour l'année 2020.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, décident:

- d'augmenter le tarif des chambres au Relais des Diligences. Une chambre pour une personne avec petit- déjeuner passera à 28,00€ la nuit et une chambre pour deux personnes avec petits- déjeuners sera à 38,00€ la nuit.
- d'augmenter le prix du mètre cube d'eau de 0,10 centimes soit 1,10 € le mètre cube.
- de reconduire les autres tarifs communaux comme indiqués ci- dessous:

DROITS DE PLACE FOIRES ET MARCHÉS (A L'ANNÉE):

BOULANGER	20 euros
PIZZA PIU	40 euros

TOUS LES MARDIS (pour l'année)

Jusqu'à 2 mètres	60 euros
De 2 mètres à 4 mètres	100 euros
Au-delà	160 euros

FOIRES TOUS LES 1^{ers} et 3^{èmes} MARDIS DU MOIS (pour l'année)

Jusqu'à 2 mètres	33 euros
De 2 mètres à 4 mètres	55 euros
Au-delà	88 euros

DROITS DE PLACE (DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE):

Jusqu'à 2 mètres: 3 euros

De 2 à 4 mètres: 5 euros

Au-delà: 20 euros

GARDERIE PÉRISCOLAIRE :

Résidant sur le territoire de la Communauté de Communes de Ventadour	Journée	Demi- Journée
1 ^{er} enfant	2,70€	1,40 €
2 ^{ème} enfant	2,20 €	1,10 €
3 ^{ème} enfant	Gratuit	Gratuit

Résidant hors territoire de la Communauté de Communes de Ventadour	Journée	Demi- Journée
1 ^{er} Enfant	3,00 €	1,50 €
2 ^{ème} Enfant	2,50 €	1,30 €
3 ^{ème} Enfant	Gratuit	Gratuit

SALLE DES ASSOCIATIONS:

	2020
Professionnels	50 €
Associations	Gratuit
Particuliers	20 €
- 21ans	Gratuit
Caution pour tous	20€
Ménage	A la charge des utilisateurs

SALLE DES FETES :

	2020
Habitants de la commune	80 € / jour (à adapter au week- end)
- 21ans ou étudiant (pour anniversaire)	Gratuit (présentation CNI ou Carte Étudiant)
Associations de la commune	Gratuit
Particuliers hors commune	200 € / jour
Associations hors commune	80 € / jour
Chauffage pour tous	30 € / jour
Ménage obligatoire pour tous	50 €
Caution pour tous	250 €

RÉSERVATION RELAIS DES DILIGENCES :

	2019	2020
Chambre + petit-déjeuner pour 1 personne	27€	28€
Chambre + petits- déjeuners pour 2 personnes	37€	38€

LOCATION SALLE OMNISPORTS :

	2020
Associations hors commune	150 € / week-end
Entreprises hors commune	150 € / week-end

LOCATION SALLE DE JUDO :

2020
20 €

RÉSERVATION TENNIS :

	2020
Heure pleine	6,10 €
Heure creuse (7h à 8h et 12h à 15h)	5 €
½ heure	3,80 €

SERVICE DE L'EAU :

	2019	2020
Accès au réseau	54€	54€
Prix au M ³	1.00 €	1.10 €
Pose ou déplacement compteur	450 €	450 €
Ouverture / Fermeture vanne	10 €	10 €

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

	2020
Accès au réseau	75€
Prix au M ³	0.95 €
Raccordement assainissement	350 €

TARIFS CIMETIERES: * à perpuité

	2020
Concession 2,50m x 2,50m *	575 €
Concession 2,50m x 1,25m *	375 €
Emplacement (1m x 1m) pour Caverne*	275 €
Emplacement (1m x 1m)+ Caverne (0,50m x 0,50 m)*	735 €
Dispersion cendres et inscription sur stèle: Jardin du Souvenir	85 €

OUVERTURE DE CAVEAU :

69 €

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-002 : Aménagement de la Station Sports Nature: Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire explique à l'assemblée l'urgence de devoir remplacer le chapiteau, devenu vétuste, qui se trouve à la Station Sports Nature.

Il présente deux devis :

- Entreprise DOIZON pour la somme de 16 083,33 € H.T soit 19 300€ TTC
- Entreprise GATIGNOL pour un montant de 27 752, 96€ H.T soit 33 303,55 € TTC

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- choisissent le devis de l'entreprise GATIGNOL, pour la somme de 27 752,96€ HT soit 33 303,55€ TTC;
- chargent M. le Maire de procéder à la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Corrèze;
- donnent tout pouvoirs et signature à M. le Maire pour mener à bien ce projet.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-003 : Remplacement du chapiteau de la Station Sports Nature: demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Corrèze

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la possibilité d'obtenir une subvention pour le remplacement du chapiteau de la Station Sports Nature, auprès du Conseil Départementale, à hauteur de 30%.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la demande de subvention pour cet achat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- autorisent, M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention concernant le remplacement du chapiteau de la Station Sports Nature, auprès des services du Conseil Départemental de la Corrèze.
- fixe le plan de financement de la manière suivante:

Coût H.T	27 752,96 €
Subvention Conseil Départemental (30%)	8 325,88 €
Charge commune	19 427,08 €
T.V.A (20%)	5 550,59 €
Total T.T.C	33 303,55 €

- donnent tous pouvoirs et signature à M. le Maire pour mener à bien ce projet.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-004 : Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose de reconduire à l'identique les subventions versées en 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de reconduire les subventions de la manière suivante:

ASSOCIATIONS	MONTANTS
A.S.M	1 000,00 €
BOUTON D'OR	250,00 €
COMITÉ USEP	50,00 €
COMICE AGRICOLE ARRONDISSEMENT	50,00 €
DDEN	50,00 €
COMICE AGRICOLE CANTONAL	400,00 €
JMF Egletons	50,00 €
ANACR	100,00 €
LA DORDOGNE DE VILLAGES EN BARRAGES	261,00 €
DÉCLIC' ANIM	3 850,00 €
DIVERS	3 939,00 €

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-005 : Subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers concernant des demandes exceptionnelles de subventions:

- l'association "Léz'arts et Salamandre" qui fêtera ses 20 ans du 08 au 10 mai 2020 sur Marcillac la Croisille;
- l'Union cycliste Briviste organisera le grand prix cycliste de Marcillac la Croisille (championnat départemental) les 14 et 26 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500,00€, à l'association Léz'Arts et Salamandre;
- décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500,00 €, à l'Union Cycliste Briviste.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-006 : Demande de subvention programme école numérique : Remplacement d'un Tableau Numérique Interactif

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer un tableau numérique interactif à l'école de Marcillac la Croisille.

Il informe également la possibilité d'obtenir de l'État, une subvention au titre de la DETR, au taux de 50%, ainsi qu'une subvention du Conseil Départemental, au taux de 30% mais d'un montant plafond de 3 500€ H.T.

Le tableau numérique présente d'importantes dégradations, aussi, afin de permettre aux enseignants de travailler avec du matériel en état et aux enfants dans de bonnes conditions, M. le Maire et le Conseil Municipal décident le remplacement de ce tableau numérique.

Le but du projet est le remplacement de ce tableau numérique interactif.

Le montant de ce projet est évalué à 3 010,00€ H.T soit 3 612,00€ T.T.C .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite de Monsieur le Préfet de la Corrèze une subvention de l'état au titre de la D.E.T.R dans le cadre du « Programme des écoles numériques » issu d'une programmation par la collectivité au taux de 50%.
- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention la plus élevée possible du département, au titre du « Programme des écoles numériques », pour permettre le changement du matériel.
- Fixe le plan de financement suivant :

Cout H.T	3 010,00€
Subvention DETR (50%)	1 505,00 €
Subvention Conseil Départemental (30%)	903,00 €
Fonds propres	602,00 €
T.V.A (20%)	602,00 €
Total T.T.C	3 612,00 €

- Donne tout pouvoir et signature à M. le Maire pour mener à bien ce dossier.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-007 : Vente de terrains sectionnaux: Conclusion de la vente suite au vote

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 décembre 2019 portant convocation, le Samedi 11 Janvier 2020, des ayants droits de la section du Bourg- Bas, du Barry, de Gagnebet et du Veysset.

Les votants ont accepté, à la majorité pour, la vente des parcelles situées sur la section.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité:

- accepte la vente des parcelles BK 490 et BK 492;
- décide de vendre un lot n°1 d'environ 2 000m² à Monsieur COMTE Thomas et Madame MASSOUBRE Céline pour la somme de 16 000€;
- décide de vendre le lot n°2 d'environ 1 750m², au profit de Monsieur BAY Yvan pour un montant de 3 000,00€;
- rappelle que les frais de notaires seront à la charge des différents acquéreurs.
- donne tout pouvoir et signature à Monsieur le Maire pour gérer ces ventes.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-008 : ONF: Assiette des coupes de bois de l'exercice 2020 dans les forêts relevant du régime forestier

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre de l'Office national des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- confirme l'inscription à l'état d'assiette en 2020 des coupes :
- bien que non prévues comme telles dans le document d'aménagement mais à opérer cette année pour des raisons sylvicoles et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes non réglées) :

Foret	Parcelle	Surface	Coupe	Destination
Forêt sectionale du Bourg Bas Barry Gagnebet Et Le Veysset	4B	0,83	E4	VENTE
Forêt sectionale du Bourg Bas Barry Gagnebet Et Le Veysset	8B	1,25	E4	VENTE
Forêt sectionale du Bourg Bas Barry Gagnebet Et Le Veysset	9B	1,34	E4	VENTE
Forêt sectionale du Bourg De Marcillac La Croisille	17B	4,2	RA	VENTE
Forêt sectionale du Bourg De Marcillac La Croisille	18B	3,09	RA	VENTE
Forêt sectionale du Bourg De Marcillac La Croisille	19B	0,42	RA	VENTE
Forêt sectionale de Meyrignac	35A	5,51	E2	VENTE
Forêt sectionale de Meyrignac	36A	5,37	E2	VENTE
Forêt sectionale de Vergne Et Lasagne	28B	2,73	RS	VENTE
Forêt sectionale de Vergne Et Lasagne	29B	0,37	RAS	VENTE
Forêt sectionale de Vergne Et Lasagne	30B	4,55	E3	VENTE

- choisit leur destination dans le tableau ci-dessus :
- **vente** à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent (en fonction des propositions reçues, le Conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois).
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-009 : Création d'un emploi CUI- CAE

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de faire appel à des contrats aidés pour pallier aux départs de deux agents sous contrats.

Il propose de faire appel aux organismes dédiés à la recherche d'emplois tels que Pôle Emploi et la Mission Locale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide de créer deux emplois CUI- CAE
- mandate Monsieur le Maire pour s'occuper de ces dossiers.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-012 : Voirie 2020: choix de l'entreprise

Monsieur le Maire présente deux devis pour le programme de la voirie 2020 concernant la piste de la Tendrerie, le Barry, la route de Sanceyroux et la route D'El Faou:

- Entreprise Eurovia pour un montant de 66 657,70€ H.T soit 79 989,24 € T.T.C

- Entreprise Eyrein TP pour la somme de 73 689,50€ H.T soit 88 427,40 € T.T.C

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise Eurovia pour un montant de 66 657,70€ HT soit 79 989,24€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que cette opération bénéficie d'une subvention de 20 000€.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Questions Diverses

Néant.

INFORMATION : Information

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association "La croisée des chants", qui remercie la Commune pour la subvention exceptionnelle octroyée.
- Monsieur le Maire présente une plaquette mettant en avant les atouts de la commune de Marcillac la Croisille, qui sera distribuée lors du Salon de l'Agriculture de 2020 à Paris, par un commerçant exposant lors de cet évènement.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.
